

ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Maintien de l'extinction entre minuit et 5h du matin ?

DONNEZ VOTRE AVIS

Chères citoyennes, chers citoyens,

Votre avis est sollicité sur le **maintien de l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin 7nuits/7**, et ce sur l'ensemble du territoire communal.

Pour vous exprimer, complétez le talon au verso ou répondez en ligne via le site internet communal ou en scannant le QR Code ci-imprimé **avant le 2 mai 2025**.

1 CITOYEN = 1 VOTE

LE CONTEXTE

Depuis octobre 2022, dans le cadre de la crise énergétique globale et l'augmentation vertigineuse du prix de l'électricité, **notre Commune**, tout comme 164 communes wallonnes, **a répondu favorablement à l'appel général** de l'Europe, relayé par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement wallon, **de limiter autant que possible la consommation énergétique** en décidant, notamment, **d'éteindre l'éclairage public entre minuit et 5h du matin 7n/7n**.

Grâce à cette intervention, sur une période de 5 mois, il a été constaté **37% de diminution de la durée d'éclairage nocturne** (réduction globale de la consommation de 21.700 MWh). Cette mesure s'est donc poursuivie durant les périodes hivernales de 2023-2024 et 2024-2025 et ce, même si le parc d'éclairage public a évolué.

DES CRAINTES QUI SE SONT BIEN SOUVENT AVÉRÉES INFONDÉES

« **Cela va engendrer plus d'accidents de circulation !** » => En pratique, cela ne s'est **pas réalisé**. Au contraire, il semblerait plutôt que les conducteurs soient plus prudents (attention accrue et réduction de la vitesse) dans les zones moins éclairées.

« **Il va y avoir plus de cambriolages !** » => En pratique, les zones non éclairées **n'ont pas observé plus de vols et d'effractions**. Au contraire, certaines zones de police ont constaté un déplacement de ces délits vers les zones éclairées.

LE PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL EN 2025 N'EST PLUS CELUI DE 2022

En 2022, le LED était minoritaire (20 à 30%). **L'impact financier** (lié à la consommation d'énergie) **et environnemental** (lié à l'émission de CO2) d'éteindre l'éclairage public entre minuit et 5h **était donc très avantageux**.

Aujourd'hui, suite aux investissements réalisés sur la Commune, **80% de l'éclairage public à Orp-Jauche dispose de la technologie LED**. Dès lors, le gain financier et environnemental devient moindre par rapport au fait de laisser allumer et de dimmer ... et est même défavorable pour les communes qui ne rallument que le week-end.

QUEL SERAIT LE COÛT DE RÉTABLIR L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE 7N/7N ?

Sur base du tarif moyen actuel, **l'impact financier**, dans un parc équipé d'une technologie LED à 100% en 2027, est estimé à **7.934,00 € / an**.



L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SUR LA SANTÉ

Face aux défis climatiques et environnementaux, la sobriété énergétique s'impose comme une nécessité, y compris pour les pouvoirs publics. Atteindre cet objectif implique une réduction de la consommation d'énergie.

Par ailleurs, l'éclairage de nuit est considéré comme une pollution lumineuse et impacte la biodiversité (faune et flore), selon différentes études.

Enfin, l'éclairage de nuit a un impact négatif sur la santé humaine.



Comment vous exprimer ?

- Soit en répondant **via le talon ci-joint**
- Soit en répondant au questionnaire **en scannant le QR Code** ci-contre (disponible également sur le site de la commune, www.orp-jauche.be)
- **Chaque citoyen dispose d'un seul et unique vote.**

SCAN



**Talon à compléter et à déposer avant le 2 mai 2025 à l'Administration communale
(place communale 1 - 1350 Orp-Jauche) - Secrétariat**

Nom : _____

Prénom : _____

Registre national : _____

Adresse postale : _____

Souhaitez-vous maintenir l'extinction de l'éclairage public communal entre minuit et 5h du matin (cochez la mention choisie) ?

Oui

Non

J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre strict de l'avis citoyen sur l'Eclairage public ainsi qu'à des fins statistiques. Si vous ne cochez pas cette case, votre avis ne sera pas pris en compte.